



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ 56, rue d'Inkermann F-69006 LYON ☎ 04.37.24.91.61.

Du rôle de la Confrérie dans la sanctification des âmes...

LE MOT DE L'AUMÔNIER

Chers membres et amis,

Pour préciser le rôle de la Confrérie Marie Reine des Cœurs dans la sanctification d'une âme, il faut recourir aux lois de la vie spirituelle.

La synthèse très claire que le Père Marie-Eugène de l'Enfant Jésus a tracée de la vie spirituelle, en suivant l'enseignement du Carmel¹, permet de faire ressortir certaines conditions *sine qua non* relatives aux degrés d'union à Dieu appelés *demeures*.

Dans les **1° demeures**, l'âme « évite le péché mortel ». Les **2° demeures** exigent « l'organisation de la vie spirituelle par un règlement ». Dans les **3° demeures**, l'âme « en une vie de piété bien organisée, évite avec soin le péché [véniel] ».

Tandis que dans ces trois premiers degrés, Dieu intervient par le secours général, et que la vie spirituelle, tout en étant véritable et sérieuse, garde quelque chose d'extérieur, dans les degrés suivants, Dieu intervient par un secours particulier et fait entrer l'âme dans une vie spirituelle plus intérieure.

Dans les **4° demeures**, se réalise, à l'initiative de Dieu, une purification passive des facultés sensibles qui succède à la purification active réalisée par l'âme avec l'aide de la grâce. C'est la « nuit du sens ». Dans les **5° demeures**, s'installe une pacification de l'âme, fruit d'une plus grande « union de volonté » avec Dieu. Dans les **6° demeures**, s'opère une purification de l'esprit, ou des facultés spirituelles, appelée « nuit de l'esprit ». Enfin, c'est dans les **7° demeures** qu'arrive ce que l'on appelle « l'union transformante » dans le Christ Jésus.

Une confrérie, outre sa finalité propre, a pour but de régler la vie spirituelle de ses membres. Elle les dispose donc à entrer dans les **2° demeures**.

La Confrérie Marie Reine des Cœurs comporte une particularité. Elle propose deux choses : d'une part, la *Consécration de soi-même à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, par les mains de Marie*², qui est une dévotion mariale extérieure³ ; d'autre part, une

aide pour apprendre à agir par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie, c'est-à-dire à entrer dans la dévotion mariale intérieure⁴, ce en quoi consiste le *Saint Esclavage* proprement dit.

La *Consécration* est un *Renouvellement des promesses du baptême par les mains de Marie*, pour sortir du péché mortel, accompagné d'une mise en sûreté, entre les mains de Marie, de tous les biens spirituels, pour les faire fructifier⁵ et ne pas les perdre facilement par le péché⁶. En conséquence, **la Consécration dispose les âmes à entrer dans les 1° demeures**. L'expérience du Père de Montfort le prouve : « il établissait, dans toutes les paroisses où il faisait mission, la dévotion du Saint Esclavage de Jésus vivant en Marie... Je connais, dit Monsieur des Bastières, très grand nombre de pécheurs scandaleux, à qui il a inspiré cette dévotion, et de dire tous les jours le rosaire, qui sont parfaitement convertis, et dont la conduite est très exemplaire »⁷. **L'agir par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie, que le Père de Montfort appelle « pratique intérieure bien sanctifiante pour ceux que le Saint Esprit appelle à une haute perfection »⁸, se développe à partir des 4° demeures**, dans lesquelles l'âme entre dans une vie spirituelle plus intérieure.

En tant qu'elle propage la *Consécration*, la Confrérie s'adresse à toutes les âmes de bonne volonté désireuses d'entrer, par le chemin de Marie, dans les *voies de Dieu* (1° demeures). En tant qu'elle propose le *Saint Esclavage* proprement dit, elle aide les âmes consacrées à *Jésus par Marie* à entrer dans une vraie *vie mariale intérieure* (4° demeures), pour les accompagner, si elles sont fidèles à la grâce de cette dévotion⁹, jusqu'à l'*union transformante*¹⁰ avec le Christ Jésus (7° demeures).

Abbé Guy Castelain+✝

⁴ VD 115, *in finem* et VD 257 et suivants

⁵ VD 171-172.

⁶ VD 173-182, spécialement les numéros 177-178.

⁷ *La vie de Messire Louis-Marie Grignon de Montfort*, par Joseph Grandet, 1724, p. 316. *Documents et recherches*, tome X, Centre International Montfortain, Saint Laurent sur Sèvre, 1994, p. 175.

⁸ VD 257.

⁹ VD 119.

¹⁰ Ou, selon l'expression de Saint Louis-Marie Grignon de Montfort : « à la plénitude de son âge sur la terre et de sa gloire dans les cieux ». ASE 227.

¹ *Je veux voir Dieu*, par le Père Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus, o.c.d. Les éditions du Carmel, Vénasque, 1947. Les éléments sont tirés du tableau récapitulatif, au début de l'ouvrage.

² *L'Amour de la Sagesse éternelle* [ASE], n°223-227.

³ *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* [VD], n° 116, *in finem*.



La vie mariale du Bon Père de Montfort

« La grande dévotion pour la Sainte Vierge, qui règne dans cette sainte maison [le Séminaire de Saint Sulpice], que les supérieurs et directeurs ont grand soin de cultiver et d'inspirer à ceux qui se confient à leurs soins, les engage ordinairement à en députer, tous les ans, pour aller en pèlerinage, au nom de la maison, visiter quelques-unes des chapelles les plus célèbres dédiées en l'honneur de Marie.

Mr. Grignion reçut, à son tour, cette agréable commission, avec toute la joie de son âme. Tout ce qui regardait l'honneur de Marie lui était si cher ; tout ce qui favorisait sa dévotion envers cette bonne Mère, dont il recevait tous les jours des témoignages nouveaux de bonté et de tendresse, faisait ses délices. Ainsi il alla à Notre-Dame de Chartres, comme au jardin d'Eden. Ce lieu fut en effet pour lui un paradis terrestre où il reçut de grandes grâces. ».

... à suivre.

Abrégé de la vie de Louis-Marie Grignion de Montfort, par Jean-Baptiste Blain, son ami de jeunesse, p. 180 à 181.

Le Traité de la vraie dévotion commenté



Par le Père Plessis, s.m.m.

Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, n° 25, suite.

[**Rappel du plan** : introduction (1-13). **Partie I**, De la vraie dévotion en général. **Chapitre I**, Nécessité de la vraie dévotion. **Article I**, Nature de la vraie dévotion (14-15). **Article II**, Fondement de la nécessité de la vraie dévotion : la volonté divine (16). **Section I**. Avant l'Incarnation (16). **Section II**. Dans l'Incarnation (17-21). **Section III**. Après l'Incarnation (22-36). **1^{ère} question : investiture solennelle de Marie** (23-25). §1 Dieu le Père établit Marie son trésor (23). §2 Dieu le Fils a communiqué à sa Mère tout ce qu'il a acquis par sa vie et sa mort (24). **§3 Dieu le Saint Esprit a choisi Marie comme dispensatrice de ses dons** (25), suite...].

§3. Dieu le Saint Esprit a choisi Marie comme dispensatrice de ses dons.

[25] « Dieu le Saint-Esprit a communiqué à Marie, sa fidèle Epouse, ses dons ineffables, et il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède ; en sorte qu'elle distribue à qui elle veut autant qu'elle veut, comme elle veut et quand elle veut, tous ses dons et ses grâces, et il ne se donne aucun don céleste aux hommes, qu'il ne passe par ses mains virginales. Car telle est la volonté de Dieu, qui a voulu que nous ayons tout par Marie ; car ainsi sera enrichie, élevée et honorée du Très-Haut celle qui s'est appauvrie, humiliée et cachée jusqu'au fond du néant par sa profonde humilité, pendant toute sa vie. Voilà les sentiments de l'Eglise et des saints Pères ».

Ce passage contient deux affirmations : 1° Dieu le Saint-Esprit a communiqué à Marie sa fidèle épouse ses dons ineffables... 2° Et il l'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'il possède. Le Bienheureux développe surtout la seconde idée, parce qu'elle conduit plus directement à son sujet : établir la nécessité de la Vraie Dévotion à Marie.

1° COMMUNICATION DES DONS INEFFABLES DU SAINT-ESPRIT

Marie a possédé le Saint-Esprit en plénitude dès son Immaculée Conception. Néanmoins, il est survenu en elle plusieurs fois, spécialement à l'Incarnation du Verbe et à la Pentecôte. Et chaque fois il répandait dans son âme une nouvelle effusion de ses dons ineffables⁽⁵²⁾.

2° MARIE ÉTABLIE DISPENSATRICE DES DONS DU SAINT-ESPRIT

Elle est la dispensatrice « de tout ce que possède le Saint-Esprit », c'est-à-dire « de tous ses dons et ses grâces », en sorte que « pas un don céleste n'est accordé aux hommes sans passer par ses mains virginales ». Elle l'est en outre d'une façon si complète qu'elle distribue « à qui elle veut, autant qu'elle veut, comme elle veut et quand elle veut, ses dons et ses grâces ». Ces paroles manifestent l'universalité et l'extension de la médiation de Marie.

a) **Universalité**. Tout ce qui nous vient de Dieu dans l'ordre naturel comme dans l'ordre surnaturel, tout nous vient par Marie : « Aucun don céleste (au sens le plus général) n'est accordé aux hommes, qu'il ne passe par ses mains virginales ». Cette doctrine, Montfort l'a puisée dans « les sentiments de l'Eglise et des Saints Pères »⁽⁵³⁾.

⁽⁵²⁾ M. M. D., n° 76.

⁽⁵³⁾ Voir M. M. D., n° 251-264 où cette affirmation du Père de Montfort est abondamment justifiée.

b) **Extension.** La médiation de Marie s'étend à chaque homme en particulier. Elle est libre de la part de la Vierge et inégale dans l'application aux âmes. Libre d'abord : *sujet* (à qui elle veut) ; *quantité*, (autant qu'elle veut) ; *mode* (comme elle veut), et *temps opportun* (quand elle veut), tout est laissé au libre choix de Marie. Cette liberté ne nuira ni aux intérêts de Dieu, ni aux intérêts des âmes, car dit Montfort au n° 27 : « *Marie étant toute transformée en Dieu par la grâce et la gloire qui transforme tous les saints en lui, ne veut ni ne fait rien qui soit contraire à l'éternelle et immuable volonté de Dieu* ». – Quant à l'inégalité de sa Providence maternelle, celle-ci dépend essentiellement de la même volonté de Dieu et secondairement des dispositions de ceux qui en sont l'objet. (Voir l'histoire symbolique de Rébecca et de Jacob).

Nous retrouvons intégralement dans ce passage : 1° Un texte de *Saint Bernardin de Sienna*⁽⁵⁴⁾ : « *Marie est à ce point Mère du Fils de Dieu, qui produit le Saint-Esprit. C'est pourquoi vertus et grâces du même Esprit-Saint, tout est distribué par les mains de Marie, à qui elle veut, quand elle veut, comme elle veut et autant qu'elle veut* ». Cette même phrase se lit encore dans le premier sermon sur le *Salve Regina*, attribué faussement à Saint Bernard, et dans la *Biblia Mariana*, de Saint Albert le Grand, livre d'Esther, n° 1. - 2° Deux textes de *Saint Bernard*⁽⁵⁵⁾ : « *Nihil nos Deus habere voluit, quod per Mariæ manus non transiret* ». Ce que Montfort traduit : « *Aucun don céleste n'est accordé aux hommes, sans passer par les mains de Marie* ». Et « *telle est la volonté de celui qui a disposé que toute chose nous viendrait par les mains de Marie* »⁽⁵⁶⁾.

Ce que le Père de Montfort donne comme raison théologique : « *Car ainsi sera enrichie, élevée et honorée du Très-Haut, celle qui s'est appauvrie, humiliée et cachée jusqu'au fond du néant par sa profonde humilité pendant toute sa vie* », est la traduction concise d'un passage de Saint Bernard sur la *Couronne des douze étoiles* (n° 11). Cette raison, d'ailleurs, est indéniable. Où l'humilité fait défaut, la grâce de Dieu, est impossible. Elle était donc nécessaire à Marie, d'abord à titre personnel, pour sa propre sainteté, puis comme Médiatrice : elle doit reconnaître que les grâces qu'elle distribue viennent de Dieu seul (esprit de *pauvreté*) ; que la gloire doit en revenir à lui seul (esprit d'*humilité*) ; et que s'il daigne se servir d'elle pour accomplir ses desseins, elle-même doit se cacher jusqu'au fond du néant (recherche de la vie *cachée*). En s'appauvrissant, en s'humiliant, et en se cachant, Marie a permis à Dieu

de se servir d'elle dans toutes ses œuvres de grâce, et ainsi de l'exalter dans la mesure de son humilité.

à suivre....

Le Très Saint Rosaire médité... ...« à la Montfort ».



Quatrième mystère joyeux

La Présentation de Jésus au temple et

La Purification de la Vierge Marie.

Nous vous offrons, Enfant Jésus, cette quatrième dizaine en l'honneur de votre Présentation au temple et de la Purification de votre très sainte Mère, et nous vous demandons, par ce mystère et par son intercession, l'obéissance et la pureté. Ainsi soit-il.

Notre Père... [puis aux 10 Ave :]

1. L'obéissance, c'est le plus grand sacrifice de l'homme chrétien. Sans ce sacrifice, tout autre déplaît à Dieu.

2. Adam par sa désobéissance nous a tous damnés. Jésus-Christ par son obéissance nous a tous sauvés.

3. L'obéissance doit être prompte, joyeuse, intérieure, prudente, entière et forte.

4. Elle donne victoire sur le démon, le monde et la chair. Elle met à couvert de l'illusion.

5. Tous les proches de Jésus étaient purs : la Sainte Vierge, Saint Joseph, Sainte Jean etc.

6. Les moyens de rester purs : prier...

7. Craindre la chair et la mortifier... Ne point s'habiller à la mode du monde...

8. Dire le rosaire (ou au moins le chapelet)...

9. Se confesser souvent.

10. Communier souvent.

Gloire Père... [Puis :]

Grâces du mystère de la Présentation et de la Purification, descendez dans mon âme et rendez-la vraiment pure et obéissante.

Ainsi soit-il.

⁽⁵⁴⁾ In Nativit. B. M. V., cap. VIII.

⁽⁵⁵⁾ 8° Sermon pour la Vigile de Noël.

⁽⁵⁶⁾ Voir l'Invit. De l'Office de Marie Médiatrice.

Les Cantiques du Père Grignon...

Sur Les charmes de la douceur...

Il [Jésus] ravit dès l'enfance
Les bergers et les rois,
Avec tant de puissance
Qu'il les mit sous ses lois.
Ses souris, son air doux
Avaient tant de puissance,
Qu'il se les gagnait tous
Sans rompre le silence.

Les enfants de son âge
Ne voulaient voir que lui ;
Des traits de son visage
Chacun était ravi.
Ses bourreaux, furieux,
Craignant sa bonne grâce,
Pour le souffleter mieux
Lui voilèrent la face.



A suivre...

Recueil du Père Fradet, s.m.m, (1932).
Cantique 95, strophes 5 et 6.

l'imiter à chaque fois davantage et mieux. Le nombre d'inscrits a augmenté. C'est de bonne augure pour le 8 décembre ».

☞ « Merci de ce goutte-à-goutte mensuel propre à imbiber les âmes de cet esprit montfortain. Depuis que j'ai découvert ce Rosaire médité, la récitation en est devenue plus vivante, plus familière : quel trésor ! ».



❖ 806 membres ☺

au 15 août 2006.

❖ Le samedi 2 septembre 2006

la sainte messe sera célébrée pour tous les membres vivants et défunts. Le même jour, les membres de la Confrérie peuvent gagner une indulgence plénière (aux conditions habituelles).

❖ Le Chapitre général a réélu...

S.E. Mgr Fellay Supérieur général
de la Fraternité Saint Pie X.

Ses nouveaux assistants sont :

M. l'Abbé Pflüger et M. l'Abbé Nelly.

Que tous les membres de la Confrérie aient à cœur de prier pour ce nouveau mandat !

❖ Veuillez prier pour le repos de l'âme de

- Mme Marie-Thérèse Castel, membre
de la confrérie, décédée le 6 juin 2006.

- Mme Maria Rosa Goncalves, membre
de la confrérie, décédée le 24 juin 2006.

❖ Retraite « à Jésus par Marie »...

du mercredi 4 octobre à 8 heures
au dimanche 8 octobre à 17 heures

Renseignements et inscriptions :

Moulin du Pin (53) ☎ 02.43.98.74.63.

❖ La Confrérie sera présente...

aux Journées de la Tradition
à Villepreux les 14 et 15 octobre 2006.

❖ Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes :

les 28, 29 et 30 octobre 2006.

❖ Colloque marial de Lyon...

les 9 et 10 décembre 2006 :

La Médiation universelle de la Vierge Marie

❖ Merci de libeller les dons à l'ordre de :
Fraternité Saint Pie X – CMRC

❖ Responsable de la publication :
Abbé Guy Castelain, F.S.S. Pie X.



Lettres reçues



☞ « Un grand merci pour le bulletin de la confrérie qui m'est bien parvenu ainsi que la lettre au sujet du Frère Marcel qui m'a fort réjouie. Je constate aussi avec grande joie que la confrérie augmente chaque mois son nombre d'inscrits. Cela prouve bien que cette œuvre de Saint Louis-Marie est toujours actuelle, source de grandes grâces et de nombreux bienfaits quand cette consécration est vécue profondément et intensément ».

☞ « C'est toujours avec joie que je vois arriver au courrier l'enveloppe longue au tampon de Notre-Dame. [...] Merci pour ce bulletin donc qui nous permet d'approfondir toujours plus cette consécration et de la vivre plus près de Notre-Dame pour essayer de